

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2018 à 21 H

Présents : ZENON Claude, CHARBONNIER Joël, BARDOU Sébastien, FOLLIOT Philippe, CAMP Marie-Angélique, VATTIER Françoise, JOULIE Aymeric, BLANC Yvon, ROUCAIROL Nadine, PAYRASTRE Bénédicte, BOUSQUET Christiane, CAMP Stéphanie

Absent (s) :

Représenté(s) : CAVAILLES Pascal par ZENON Claude
BASCOUL Jean-François par BARDOU Sébastien
MAZEL Sophie par JOULIE Aymeric

Secrétaire de séance : BARDOU Sébastien

En raison de l'absence de Monsieur Pascal CAVAILLES, Maire de ST PIERRE DE TRIVISY, Monsieur ZENON Claude, 1^{er} adjoint va présider la séance.

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Conseil Municipal en date du 30 août 2018, il est validé et signé.

Monsieur Claude ZENON ouvre la séance.

COMMISSION SOCIALE, SCOLAIRE ET CULTURE :

Plan Mercredi :

Monsieur Joël CHARBONNIER informe qu'il a participé avec Françoise VATTIER à une réunion organisée par le pôle enfance jeunesse de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux. Ce plan mercredi ressemble énormément à l'organisation des activités périscolaires que nous avons connues le mardi après-midi à l'école.

Nous disposons à St Pierre de la garderie ALSH le mercredi matin. Ce plan mercredi va servir à mettre en place des garderies là où il n'y en a pas. Pour notre cas, nous pourrions obtenir des aides de la CAF concernant uniquement les heures de garderies nouvelles.

Un questionnaire va être organisé et distribué à toutes les écoles de la Communauté de Communes afin de cibler au mieux le besoin des familles et savoir si oui ou non, nous devons élargir notre amplitude horaire.

En ce qui nous concerne, actuellement seulement 6 enfants utilisent fréquemment la garderie du mercredi matin, mais il est également précisé que le service ADMR intervient chez un particulier pour faire des heures de garde de jeunes enfants à domicile.

Monsieur CHARBONNIER rappelle que pour maintenir le service ALSH le mercredi matin, il faudrait que 8 enfants, au minimum, soient présents régulièrement.

Avancement du Projet Roc des 3 Rouville :

Un groupe de travail a rencontré 2 porteurs de projets concernant deux dossiers. L'un pour l'accueil des personnes adultes handicapées, l'autre pour l'accueil en résidence sénior.

Ces deux projets sont bien en phase avec les conditions du legs de Monsieur Guy de Rouville.

Une prochaine réunion de travail est prévue début décembre avec la participation de Xavier de Rouville, fils de notre donateur.

Dans l'idéal, il faudrait céder pour l'Euro symbolique, la totalité des hectares de ce legs à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux.

Monsieur ZENON Claude demande l'avis du Conseil Municipal, qui vote Pour à l'Unanimité.

Il va falloir penser les accès piétonniers qui vont relier le Roc des 3 Rouville au village.

Faire également attention à l'accès depuis la départementale qui est très roulante et en plein virage.

Dans ce projet, il faudra prendre en considération le volet sécurité incendie, et il serait judicieux d'y inclure une plateforme avec une poche de réserve d'eau de 120 m3 au minimum qui servirait également à l'entreprise ROUX Pierre pour la sécurité de son établissement situé au Roc des Gors, quasiment en face du projet Roc des 3 Rouville.

Micro-crèche / Maison de Retraite :

Dans le cadre de la rénovation de la Maison de Retraite, la micro-crèche va également subir des modifications. Dans le projet général, le local de la micro-crèche actuel va servir pour la réorganisation de la Maison de Retraite. Un nouveau bâtiment d'environ 130 m² servira à la Micro-crèche mais également à la garderie, comme cela était prévu à l'origine. Actuellement la micro-crèche dispose de 11 agréments. Certains membres de l'assemblée trouvent que ce projet est peut-être pensé à minima pour accueillir les 2 structures.

Pendant la période des travaux les enfants seront gardés dans des algécos situés dans le parc de la Maison de Retraite.

Il est précisé qu'il est important dans ce projet de garder le cadre intergénérationnel avec un accès depuis l'extérieur de l'enceinte de la Maison de retraite.

Les travaux de rénovation de la Maison de Retraite sont prévus dès 2019.

1^{re} tranche : 2019-2020 rénovation des espaces communs

2^{ème} tranche : rénovation des chambres

Il est impératif que la maison de retraite fasse cet investissement maintenant sinon il peut y avoir le risque potentiel de perdre ce service du Département.

En parallèle, la CCSVP (Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux) aménage les « espaces Maison Santé » dans l'ordre suivant : Vabre – Lacrouzette – St Pierre de Trivisy. L'achat d'un fauteuil dentaire tout équipé est prévu pour faire venir un Dentiste sur le Territoire (certainement installé à Vabre). Il faudrait revoir l'organisation pour le cabinet des Kinés et de la podologue.

Projet Chaufferie Bois TRIFYL :

Un rappel sur l'avancement de ce projet porté par la CCSVP est fait. Une prochaine réunion de travail étant bientôt programmée, Monsieur Joël CHARBONNIER, va voir comment intégrer l'agrandissement de la Maison de Retraite, jusqu'alors absent de l'étude.

Il est également demandé si la zone TRIFYL de la Glévalde ne pourrait pas accueillir une zone de stockage des copeaux.

Monsieur Claude ZENON propose de céder gracieusement, le terrain derrière l'école, zone de travaux pour installer le bâtiment, à la CCSVP. Une délibération d'accord de principe sur ce projet étant déjà prise, nous devons maintenant valider notre choix.

Après délibération, le Conseil vote Pour à l'Unanimité des membres présents, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Demande de Subvention exceptionnelle Association La Pourtanelle :

Monsieur Claude ZENON présente au conseil un dossier déposé par l'Association pour la réhabilitation d'un four à pain de type banal.

Un devis de 12 400€ est présenté. Cette somme est conséquente et plusieurs interrogations sont formulées :

- Où est situé ce four : privé - public ? Il faut récupérer les références cadastrales.
- Quelles seront les aides ou subventions pour ce projet ?
- Quel est l'intérêt général pour entreprendre cette rénovation ?
- Quel est le rôle des membres de l'association dans cette rénovation ? Peut-il y avoir de l'aide proposée par certains membres pour alléger le devis présenté ?
- Y aurait-il des manifestations associées à cette rénovation ?

Une lettre sera rédigée dans ce sens afin d'obtenir plus de renseignements.

COMMISSION COMPETENCES TOURISME, COMMERCE ET ASSOCIATIONS :

Tarifs Campéole pour 2019 :

Monsieur Claude ZENON rappelle les tarifs appliqués cette année pour les locations gérées par Campéole. Après délibération le Conseil décide de conserver, pour 2019, les tarifs actuels car nous louons grâce à nos tarifs attractifs. Le bilan des questionnaires de satisfaction laisse toujours apparaître les mêmes remarques : manque d'animations et vétusté des chalets bois.

En effet ces derniers datent maintenant de plus d'une vingtaine d'années.

L'entreprise FABRE avait fait, à l'époque, la mise en place de plusieurs tranches de chalets. Cette entreprise dispose maintenant d'un service rénovation. Une étude a été faite pour revoir les sols, la salle de bain avec agrandissement de la douche, changement de l'électroménager et changement de disposition de la cuisine, rénovation des chambres et changement des literies, changement des rideaux...

Les services techniques pourraient rénover les terrasses, en régie municipale.

Une belle rénovation coûterait entre 8 000€ et 12 000€ TTC. Cette étude a été demandée pour 5 chalets mais après réflexion il faudrait à nouveau voir pour la totalité des chalets, tout en sachant qu'il y a la possibilité d'avoir plusieurs types de rénovation.

Il faut faire attention à ce qu'il n'y ait pas de coût supplémentaire pour les connexions réseaux et penser aussi que s'il y a une rénovation intérieure il faudrait voir aussi pour une rénovation extérieure.

Monsieur Claude ZENON demande l'avis du Conseil qui vote Pour à l'unanimité sur un accord de principe pour mettre en place un marché dès le 1^{er} trimestre de 2019 afin que les travaux soient effectués pour la saison touristique prochaine.

Point sur les associations sportives :

L'Office du Tourisme Intercommunal informe que l'agenda en ligne peut également servir pour que les associations locales puissent annoncer leurs manifestations.

Yvon BLANC indique qu'il ne reste plus que 3 associations sportives actives sur St Pierre. Il constate que la dynamique est en chute libre bien que la Commune ait été classée la plus sportive dans sa catégorie.

Promotion Base de Loisirs et Aquamonts :

La communication de la Base de Loisirs et d'Aquamonts est encore insuffisante. Il nous faut encore travailler ce point en organisant une communication estivale et une hivernale.

Aventure Parc gère sa propre communication en distribuant 30 000 tracts en 2018 et projette d'en faire 10 000 de plus en 2019. Voir s'il ne serait pas possible d'inclure notre communication dans le tract d'Aventure Parc afin de faire une distribution commune.

COMMISSION COMPETENCES TRANSFEREES :

Budget AEP Frais de Personnel :

Il est décidé de récupérer auprès du Budget AEP les frais de personnel, mis à disposition pour le fonctionnement de ce service soit un mi-temps administratif et un temps complet techniques. Le Budget Principal facturera au budget AEP le montant correspondant à cette charge.

Achat de Terrain Section BS n°13 Lieu-dit « Ressoc » par acte administratif

Monsieur Claude ZENON indique au Conseil Municipal qu'il convient de régulariser la parcelle Section BS n°13 de 2 515m², au lieu-dit « Ressoc », sur laquelle a été rénové le château d'eau utilisé par la Commune de Saint Pierre de Trivisy pour son réseau d'eau potable, afin de desservir les hameaux « La Raziguade » et de « Lavergne » Commune de Lacaze.

Ce bien étant la propriété en indivision de Mme Rosette CARAYON, Mme Marie-Jeanne CARAYON et Mme Jacqueline MILLET et M. Patrick MILLET, il est proposé de leur acheter cette parcelle au prix de 900€ (neuf cents Euros).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'Unanimité l'achat de ce terrain sis section BS n°13 d'une superficie de 2 515 m² au lieu-dit « Ressoc » Commune de Lacaze, au prix de 900€ (Neuf cents Euros), l'achat de ce bien sera réalisé par Acte Administratif.

Droit de Prémption urbain :

Monsieur Claude ZENON indique qu'une maison à l'entrée de la Base de Loisirs et attenante au Parissou est mise en vente. C'est achat est sur le point d'être finalisé auprès du notaire. Monsieur ZENON demande si on n'aurait

pas tout intérêt à préempter tout en sachant que nous aurions un beau potentiel pour un éventuel agrandissement du Parissou.

Après une longue discussion, il est décidé de ne pas préempter mais de faire un courrier au notaire lui indiquant les éventuelles nuisances sonores, visuelles et sensorielles que peut apporter une restauration, de signaler la présence de la Base de Loisirs afin que les nouveaux acquéreurs puissent avoir connaissance de toutes les nuisances que peut occasionner une activité touristique.

Point micro signalisation :

Il est rappelé que les enseignes sur les vieux métiers de St Pierre de Trivisy est à l'étude au niveau de la CCSVP. Il faudrait organiser une consultation auprès des propriétaires actuels afin d'obtenir un accord de principe sur la mise en place de ces enseignes.

Convention de Mise en Place du réseau chaleur :

Comme indiqué, plus haut, Monsieur Claude ZENON propose que la commune cède gracieusement, à la CCSVP, le terrain derrière l'école, zone de travaux pour installer le bâtiment. Une délibération d'accord de principe sur ce projet étant déjà prise, nous devons maintenant valider notre choix.

Rapport annuel sur la qualité de l'eau :

Comme chaque année l'Agence Régionale de Santé nous édite le bilan sur la qualité de l'eau en fonction des résultats obtenus lors des analyses d'eau.

Monsieur Claude ZENON donne lecture des grandes lignes de ce rapport.

Sécurité Incendie Etablissement classé :

Monsieur Claude ZENON rappelle que dans le cadre de la réglementation incendie d'un établissement classé il est demandé des conditions bien précises à propos d'un point d'eau pour lutter contre l'incendie.

En effet les points d'eau à proximité de cet établissement classé ne sont pas dans les distances de sécurité reconnues. Il faut donc prévoir dans un prochain budget soit la mise en place d'une borne incendie à moins de 200 mètres de l'établissement ou la création d'une poche d'eau ayant une capacité de 120m³, rechargée en eau dans les 2 heures qui suivent.

Captage Barrage de Joncoux :

Monsieur Claude ZENON informe que les employés techniques de la Mairie nous ont sensibilisés sur le fait qu'il faut essayer de recapter certaines sources au niveau de Joncoux. Il est certain que nous perdons de l'eau et qu'il y aurait des aménagements à faire pour récupérer cette perte.

Monsieur Claude ZENON indique qu'il faut monter un dossier afin de pouvoir réaliser ces travaux dans cette zone.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE :

Point projet travaux embellissement Eglise :

Les peintures de l'Eglise pourraient avoir un certain intérêt et de ce fait elles pourraient être classées au titre des objets d'art mobile de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie. Un dossier de demande d'expertise va être rédigé. L'artiste qui a réalisé ces peintures est reconnu et ses œuvres sont classées partout dans son département d'origine : le Gers.

En parallèle, les vitraux pourraient aussi avoir un intérêt. Une rencontre avec une artiste verrière locale est prévue début décembre afin d'obtenir des renseignements supplémentaires.

Après déduction de subventions obtenues, le reste à payer sera divisé en 2 (Mairie + Paroisse).

De plus il a été demandé d'aménager les fonts baptismaux en bureau d'accueil afin d'assurer les permanences du Prêtre dans l'église.

Indemnité du Personnel :

Les agents titulaires de la Mairie disposent d'une prime d'Indemnité d'Administration et de Technicité nommée jusqu'alors IAT. Cette prime va changer de nom et prendre celui de RIFSEEP.

Monsieur Claude ZENON demande l'avis du Conseil qui vote Pour à l'Unanimité. Les agents continueront à bénéficier de cette prime mensuelle à hauteur du même montant perçu jusqu'alors.

Indemnité du Trésorier :

Le Conseil Municipal ;

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

-De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

-d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an

-que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame SIRINE Pascale pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

-d'accorder également à Madame SIRINE Pascale l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Aménagement du Parc attenant à la Maison des Associations :

Nous disposons derrière le Relais des Services Publics et la Maison des Associations d'un espace vert qui mérite d'être repensé.

Il serait souhaitable d'y installer des places de parking, d'y mettre en valeur les sculptures granit de Casimir FERRER et d'ouvrir une liaison Office de Tourisme Intercommunal vers le Mini-Golf.

Ne faudrait-il pas repenser le parcours de Mini-Golf en ajoutant des éléments de jeux ?

Trouver aussi une place plus judicieuse et moins visible pour le conteneur installé ?

Une Commission, pilotée par Madame Christiane BOUSQUET, va prendre en charge ce projet et voir si éventuellement nous pourrions monter un dossier DETR 2019.

Décision modificative régularisations budgétaires :

*Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget AEP de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
605	Achat d'eau	- 2 600.00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	- 1 200.00	
6068	Autres matières et fournitures	3 000.00	
613	Locations, droits de passage, servitude	4 178.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	1 000.00	
6155	Entretien et réparations biens mobiliers	600.00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 500.00	
7011	Eau		7 478.00
621	Personnel extérieur au service	54 700.00	
7068	Autres prestations de services		54 700.00
Total :		62 178.00	62 178.00

Monsieur Claude ZENON, invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote en dépenses supplémentaires de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

*Les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Principal de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61551	Entretien matériel roulant	- 1 042.00	
661138	Remboursement Intérêt emprunt transféré autres tiers	1 042.00	
62878	Remboursement	-45 105.00	
65548	Autres contributions	45 105.00	
6558	Autres contribution obligatoires	350.00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	- 350.00	
Total :		00.00	00.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313-227	Constructions	1 268.00	
2313-218	Constructions	- 1 268.00	
Total :		0.00	0.00

Monsieur Claude ZENON, invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote en dépenses supplémentaires de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Conseiller Municipal délégué à la commission de contrôle des listes électorales :

Monsieur Claude ZENON expose au Conseil Municipal la mise en place de la réforme sur la gestion des listes électorales, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, par la mise en place d'un Répertoire Electoral Unique (REU) A compter du 10 janvier 2019 :

La commission administrative de révision des listes électorales sera supprimée. Le Maire se voit transférer, en lieu et place de cette commission, une compétence personnelle pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits.

Mise en place d'une commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs concernés contre les décisions prises par le Maire.

Composition de la Commission pour les communes de moins de 1 000 habitants :

- Un conseiller municipal
- Un délégué de l'administration désigné par la Préfet
- Un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance

Monsieur Claude ZENON, demande, aux membres du Conseil Municipal, un volontaire prêt à participer aux travaux de la commission de contrôle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité que Monsieur JOULIE Aymeric, Conseiller Municipal soit proposé comme délégué à la commission de contrôle.

DETR pour 2019 :

Monsieur Claude ZENON expose le fait qu'il faut entreprendre des travaux de mise en sécurité et de conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au niveau de la salle du Foyer. En effet cette salle dotée d'une scène et d'un pigeonnier est une très belle salle de spectacle. Plusieurs points lui font malheureusement défaut.

A l'étage il manque un tiers des fauteuils. Les toilettes, dans l'entrée avec une petite marche, sont difficiles d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Il faudrait faire un seul WC aux normes PMR. La toiture est à revoir et à isoler pour faire des économies d'énergie. Enfin il faut donner à l'aspect général un bon coup de rénovation.

Il est rappelé que la commission qui doit travailler sur l'aménagement du Parc derrière la Maison des Associations doit monter un dossier DETR 2019 pour revaloriser le mini-golf en même temps que l'aménagement de ce dernier.

DIVERS :

Journal Municipal de fin d'année :

Cette année il serait bien de sortir le journal un peu plus tôt afin de faire une distribution en ayant le temps de passer dans toutes les maisons de la Commune.

Nous pourrions faire un thème : Base de Loisirs.

Il serait souhaitable de pouvoir organiser vers la mi-décembre un Conseil Municipal avec une petite collation afin d'organiser la tournée de distribution.

Cabine Téléphonique / Boîte à livres :

Madame Marie Angélique CAMP demande où en est l'idée d'installer une boîte à livres dans l'ancienne cabine téléphonique conservée grâce à son histoire Cinématographique. (Décor lors du tournage du film « aux yeux du monde » avec les acteurs Yvan ATTAL et Charlotte GAINSBOURG)

Plusieurs avis divergent sur la question. Comment va être gérée cette boîte à livres ? Il a été cité l'exemple que dans certaines villes on y voit vite un « dépose tout » plutôt que de mettre en valeur les lieux.

Il faut essayer d'intégrer les enfants de l'école ou de l'ALSH dans la création du décor de cette cabine en respectant l'histoire de celle-ci.

Demande de la part d'un administré :

Cette personne ayant une carte d'invalidité à 100% demande s'il est possible, que les services techniques passent le motoculteur dans son jardin. Accord est donné : uniquement cette année car cela n'a pas été fait depuis plusieurs années.

Cette personne souhaite créer une société proposant un service infographique, aide aux nouveaux outils informatiques, création de CD photos, vidéo, réparation de matériel informatique...

Pour ce faire, il demande s'il peut avoir accès aux services de TRIFYL afin de pouvoir récupérer des pièces provenant des outils informatiques mis à la décharge par des particuliers.

Il va être conseillé à cette personne de prendre contact directement avec les services de TRIFYL afin de voir si un partenariat peut-être obtenu

Cette même personne demande un local pour s'installer et recevoir du public. Il lui sera proposé un bureau que loue la CCSVP.

Demande de la part de Monsieur Philippe FOLLIOU :

Le chemin de la Razarié étant fermé à plusieurs endroits, n'est plus utilisé depuis longtemps.

En conséquence, comme il ne dessert, de fait, que les parcelles sis section AL n°127 – 128 et 129 dont il est propriétaire, monsieur Philippe FOLLIOU demande l'autorisation de mettre une barrière de type passage à l'homme qui permettra l'accès piétons et véhicules de service. Elle sera installée à ses frais.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote Pour à l'Unanimité. Monsieur Philippe FOLLIOU n'ayant pas pris part au vote.

Demande nettoyage haie chemin rural :

Monsieur BARDOU Sébastien a été sollicité par un agriculteur qui souhaite nettoyer une haie mitoyenne avec son champ qui les sépare d'un chemin rural, dans le secteur de Vialelle.

Après délibération il est accordé à l'Unanimité à cet agriculteur de procéder à l'élagage de cette haie et de conserver le bois qui va en résulter.

Cadeau de Noël Résident Maison de Retraite :

Il a été décidé de reconduire le cadeau que la Mairie offre aux Résidents de la Maison de Retraite. Un budget de maximum 400 € est octroyé qui pourrait servir cette année à l'achat de cadres décoratifs.

Concours POESIE/ SLAM... MÊME PAS PEUR !!!Acte 7 :

Ce concours organisé par Hautes Terres d'Oc connaît un réel succès et sera reconduit en 2019.

Résidence d'artistes :

Nous allons héberger deux artistes en résidence qui vont œuvrer cette année autour d'un concours de photographies. Durant leur séjour à St Pierre du 13 au 22 décembre 2018, ils seront logés dans un chalet de la Base de Loisirs.

Cérémonie du 11 novembre :

Cet après-midi du 9 novembre, s'est déroulé la cérémonie de commémoration du centenaire de l'armistice.

L'équipe municipale tient à remercier tout particulièrement Madame Françoise VATTIER pour son investissement dans cette cérémonie qui s'est déroulée à merveille malgré une météo peu clémente.

Afin de remplacer notre sonorisation peu avantageuse, Monsieur FOLLIOT indique qu'il donne à la Mairie sa sono mais qu'il se réserve le droit de l'utiliser quand il en aura besoin.

Vœux 2019 :

La date du dimanche 13 janvier 2019 a été choisie pour organiser la traditionnelle cérémonie des vœux à la population. Cette fois-ci nous irons à l'Office du Tourisme Intercommunal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 1h20.